

Inauguration 22 février 1880

Notes de Madame Nicole Fiat.

Fonds Arthur Trouëssart, livre 4, voir 191 et Inauguration

Inauguration de l'école des frères de Mer dimanche 22 février 1880.

Dimanche 22 février monseigneur l'évêque de Blois se rendait à Mer pour y bénir l'école chrétienne où, grâce aux soins de Mme Pinsard les enfants du pays pourront connaître les bienfaits de l'école religieuse.

Un matinée pluvieuse n'avait pas empêché une foule pieuse de remplir la vaste nef de l'église paroissiale. Le ciel plein de nuages ne laissait guère espérer que le temps serait propice pour la bénédiction fixée à deux heures, mais le soleil voulait être de la fête grâce à une éclaircie 1200 personnes vinrent assister à cette belle cérémonie réunies devant la grande enceinte qui s'étend devant l'élégant édifice, elles n'ont pas perdu une seule des paroles éloquentes que leur adressait Mgr Laborde du perron qui s'était présenté à lui comme devant une tribune sacrée pour ce nombreux et sympathique auditoire.

Dans une allocution pleine de chaleur et de mouvement il félicité la digne donatrice heureuse de cette solennité où elle devait voir la consécration et le couronnement de sa généreuse sollicitude. Entraîné par des considérations d'ordre supérieur, l'auguste prélat aperçoit l'école comme le sanctuaire de l'intelligence et n'est-il pas juste d'y descendre Dieu, la lumière incréée qui éclaire tout homme venant en ce monde! Il aperçoit l'école comme un sanctuaire du coeur et n'est-il pas juste d'y descendre Dieu la charité par essence de toutes les sensibilités pures et de toutes les bienveillances inépuisables de leurs dons!

Vers la fin du discours avec un accent plus ému, encore l'éloquent prélat s'écriait " vous n'ignorez pas que les écoles chrétiennes sont devenues depuis quelque temps l'objet des attaques les plus passionnées de la presse impie et le libre pensée. Vous savez qu'à l'heure même où je vous parle un projet de loi s'élabore dans le but évident de bannir l'enseignement religieux de l'école, comme si l'éducation pouvait exister sans avoir à sa base la religion et la morale ! Ils veulent, les insensés former des écoles sans Dieu. Je ne sais, hélas si le bon sens de la et la sagesse de ses législateurs repousseront cette loi aussi opposée à notre patriotisme qu'à nos convictions religieuses. Je voudrai l'espérer pour l'honneur de notre pays et le bonheur dans nos familles. Mais quoi qu'il arrive vous aurez du moins la consolation et la gloire d'avoir dans votre ville une école chrétienne où le nom de

Dieu sera vénéré, où le crucifix sera salué avec amour et où les images des saints, seront honorées. Vous aurez une école où vos enfants apprendront les grands devoirs de la vie chrétienne, et particulièrement les deux préceptes qui renferment la loi: celui de l'amour de Dieu, et celui de l'amour du prochain.

Quand on voit les droits des peuples foulés aux pieds par ceux qui s'en prétendent les défenseurs, on est heureux d'entendre les princes de l'église les revendiquer dans les mouvements d'une si mâle éloquence. Ils savent quelle est leur mission. Combattre pour la société en combattant pour l'église, sauver la société en sauvant l'église.

Le jour même où monseigneur l'évêque dans la ville de Mer exaltait et bénissait la vraie liberté de l'enseignement, un odieux attentat était contre elle par les radicaux éhontés par ces prédicateurs de mensonge, qui crient sous tous les toits à l'émancipation des pauvres et qui officiellement les condamnent à mourir de faim, s'ils ne passent point sous les fourches caudines de leur volonté sans intelligence. De leur gouvernement sans justice, de leur démocratie sans entrailles.

Les radicaux de Mer n'ont pas laissé passer l'inauguration de l'école que la liberté doit à la générosité de Mme Pinsard sans manifester leur sentiment. Un membre du conseil municipal s'est rendu dimanche au bureau de bienfaisance dont il fait partie, et il a ordonné aux indigents réunis là pour recevoir des secours d'envoyer leurs enfants à l'école laïque de la ville ou à l'école protestante d'Aulnay sous peine de se voir désormais refuser tout secours. On ajoute que cette menace ne peut pas être prise sous le coup de l'improvisation car il l'a apportée toute écrite et en a fait lecture comme un document administratif.

Ajout à la fin du texte. L'école a été bâtie sous la direction de Martin-Monestier architecte de Blois.

L'avenir - 25 février 1880

Dimanche dernier a eu lieu à Mer la bénédiction de l'école libre des frères de la doctrine chrétienne.

Mgr Laborde présidait à cette cérémonie. Avant de bénir les bâtiments bien aérés, bien distribués qui sont un modèle du genre et dont les plans et la construction font honneur à l'architecte, Mgr a prononcé du haut du perron une courte allocution.

Après avoir rendu un juste hommage à l'inépuisable générosité de Mme Pinsard, la bienfaitrice de la nouvelle école, Mgr a émis sur la question si actuelle et si palpitante de la liberté d'enseignement quelques réflexions chaleureuses qui ont été de la part de la foule qui se pressait autour du vénéré prélat l'objet d'applaudissements unanimes.

On semble, a-t-il dit en substance, vouloir nous accuser d'intolérance. Et bien je le dis hautement, nul n'a plus que nous pour le respect pour les instituteurs laïques, et quand je parcours les communes de mon diocèse, je suis le premier à leur tendre la main. Je ne leur demande qu'une chose c'est d'être chrétien et d'élever chrétiennement la jeunesse qui leur est confiée. Si jamais ils se trouvaient en butte aux coups d'une réaction aveugle, l'épiscopat tout entier se lèverait pour les défendre. Mais cette liberté que nous ne voulons pas leur prendre, nous la revendiquons aussi pour nous ; et surtout pour les Frères qui ont en ce moment même un titre de plus à la sympathie des cœurs généreux parce qu'ils sont persécutés.

Ce thème éloquent développé a suscité à plusieurs reprises des applaudissements de l'assistance.

Mgr a ensuite procédé selon la cérémonie habituelle, à la bénédiction de l'école.

Pendant la cérémonie, nous avons remarqué deux conseillers municipaux de Mer, qui s'étaient hissés en escaladant le mur de séparation juste au dessus des cabinets d'aisance. Ces deux citoyens n'avaient pas trouvé sans doute de piédestal qui pût mieux leur convenir.

1 septembre 1882

le maire de Mer autorise l'ouverture d'une école maternelle par melle Gaudin Augustine Marie dite soeur Françoise chantal .

Affiche de l'intention de la soeur pour l'ouverture de d'une salle d'asile ou école maternelle à Mer pour que les habitants puissent faire des observations s'ils le veulent l'affiche a été posée en mai 1882

Il est précisé que l'asile se tiendra dans un local situé dans la ville de Mer place de l'église appartenant à Mr Pernet et Madame Pinsard La soeur est entrée dans la congrégation des soeurs de la providence de Reuillé sur Loir en 1864 et elle a exercé comme directrice de l'Asile depuis 1869

Elle est née le 7 septembre 1844 à la Possonnière. Elle est munie d'un certificat d'obédience et de capacité

5 mai 1882 autorisation d'ouverture d'une école libre de maternelle de la part de Melle Desille Josephine eleonore en religion soeur Marie Rosalie née à Amanlis en 35 pourvue d'un brevet de capacité. Elle a exercé la profession d'institutrice adjointe dans les classes libres tenues par les soeurs de la congrégation.

Elle est entrée en religion en 1857

novembre 1886: dossier pour une demande d'ouverture de pensionnat primaire par Melle Desille La pièce destinée à servir de dortoir a une longueur de 7m445 une largeur de 6m 90 et une hauteur de 4m soit un volume d'air de 205 m³ 482 . A raison de 15 m³ par lit, ce volume représente 17 lits L'inspecteur d'académie doit imposer le nombre d'élèves à 12 et imposer à Melle Desille une surveillante.

Programme des matières enseignées dans l'école libre de jeunes filles de Mer:

l'instruction civique et morale,

la lecture , l'écriture,

la langue et les éléments de la littérature française,

la géographie particulièrement celle de la France,

l'histoire jusqu'à nos jours

quelques notions usuelle de droit et d'économie politique
les éléments des sciences naturelles, physique et mathématiques leur application à
l'agriculture, l'hygiène et arts industriels,
Les travaux manuels,
les éléments du dessin , du modelage, de la musique
la gymnastique,
les travaux à l'aiguille

Melle Desille est pourvue d'un brevet simple délivré par l'inspecteur d'académie de Paris le 13
mai 1882

23 août 1883 Madame Méal Marie Rose dite Saint Laurent a l'intention de prendre la
direction de l'école primaire privée de filles

26 août 1889 Pierre Le Bars né le 17 juin 1831 à Pliuder canton de Lesmeven dans le
Finistère membre de l'institut des frères des écoles chrétiennes pourvu d'un brevet
élémentaire délivré par l'académie d'Angers le 1^{er} avril 1852. Il a l'intention d'ouvrir une
école privée à Mer dans un local situé boulevard de la gare.

La même demande est faite par Jean Claude Papillon né le 15 octobre 1864 au Bourget du
lac canton de la Motte Servolex département de la Savoie membre de l'institut des frères
des écoles chrétiennes pourvu d'un brevet élémentaire

septembre 1895 déclaration de prise de direction par Soeur Marie Charles Berthomét
munie d'un brevet élémentaire

4 septembre 1902 récipissé d'une déclaration d'ouverture d'une école libre de filles à mer
placé de l'église par Melle Dmassougne Marie Jeanne Ernestine Dina née à Dangé
département de la Vienne pourvue d'un brevet de capacité élémentaire par l'académie de
Rennes

Melle Clavel avait l'intention d'ouvrir l'école libre de Mer mais elle a renoncé

Archives départementales

Leg par Mele Angélique Deniau endat du 12 décembre 1856 de 200F pour les écoles chrétiennes de Mer

Elle est décédée le 2 janvier 1857 ses biens ont été légués pour sa soeur Mme Dana épouse Jolly

Le 13 mai 1857 le conseil municipal accorde le leg

Etat des actifs de l'établissement des écoles de Frères de Mer.

Actif: Allocation de la ville 1200F

Deficit à combler par la charité publique 600F

Total 1800F

Passif entretien et nourriture des 3 frères à 600F total 1800F

Archives départementales: liasse 1283 w 9: école de Mer:

Renseignements demandés pour Mr Dufleid Jean Marie qui a l'intention d'ouvrir une école à Querrien dans le Finistère. Il a résidé en qualité d'instituteur à Mer depuis le 25 août 1920 jusqu'en septembre 1924 il est né le 25 1867 à Querrein dans le finistère.

3 septembre 1924 j'ai l'honneur de vous retourner le dossier d'ouverture d'une école privée de garçons privée à Mer. Il s'agit simplement d'un changement de directeur. Le local reste le même: il est très convenable je ne vois aucun motif d'opposition à formuler

signé l'inspecteur Prieur de Blois à l'inspecteur d'académie de Blois.

Etat de services de Mr Poutignat Jean Marie : a résidé de septembre 1905 à septembre 1918 à Yvetot comme instituteur adjoint à l'école primaire privée

et ensuite de septembre 1918 à fin août 1924 à Gisors dans l'Eure comme directeur d'école primaire privée

Sa conduite a toujours été parfaite et sa moralité aussi il s'est toujours montré correct;

Mr Poutignat est né à Saintes Ferreol Descotes le 3 juin 1870 domicilié à Gisors ,pourvu d'un brevet de capacité .Il remplace Dufleid;

3 février 1934 rapport de Melle Souriau 37 ans, brevet élémentaire et brevet supérieure

le nombre d'enfants inscrits est 58 mais 45 étaient présents. L'adjointe est Melle Boucher Tout est correct.

Autre rapport du 14 décembre 1923 ,26 ans adjointe Melle Creiche 17ans avec brevet élémentaire. 23 filles sont inscrites dans la première classe enfantine , 7 garçons et 11 filles sont inscrits dans la deuxième classe..Ils sont 21 filles et 5 garçons et 8 filles présents

Observations; Melle Creiche exerçait l'année dernière sans avoir l'âge réglementaire. J'ai invité la directrice à ne plus employer comme adjointe elle est toutefois restée à l'école sans enseigner du moins ostensiblement ayant eu 17 ans le 1 octobre 1906 , elle dirige actuellement d'une façon régulière la classe enfantine. Le registre et les cahiers sont tenus de façon convenable.

La garderie est pour 8 enfants des deux sexes. Pour l'âge d'admission des enfants la garderie les admet entre 2 et 4 ans, tandis que pour la classe enfantine il y a 4 à 6 ou même 7 mais j'ai invité Melle Ouriau à ne pas retenir les petits garçons qui ont au-delà de 6 ans destinés à l'école publique

Ecole assez prospère ,jeune directrice sérieuse ancienne élève de l'école publique d'Oucques . Concurrence assez redoutable pour l'école laïque Toutefois c'est l'école privée qui a perdu l'année dernière quelques élèves d'ailleurs peu intéressantes;

L'inspecteur d'académie oblige Melle Souriau à ne plus employer Melle Creiche comme adjointe à cause de son age.

Déclaration d'ouverture d'école privée de filles de Mer le 23 août 1918 Melle Souriau s'est présentée elle est née le 5 mai 1897 pourvue d'un brevet supérieur délivré par le directeur de Paris le 5 novembre 1914 elle a vécu à Oucques dans sa famille de 1908 à 1910 puis de 1910 à 1914 à Blois comme étudiante et de 1914 à 1918 comme adjointe à l'école privée des filles de Mer.

2 août 1918 lettre de Souriau à l'inspecteur

J'ai l'honneur de vous envoyer le plan de l'école libre des filles de Mer qui manquait à celles remises à l'inspecteur d'académie le samedi 24 août. Le plan que je vous envoie comprend deux locaux ainsi que Mr l'inspecteur primaire s'en est rendu compte ces locaux sont des locaux provisoires puisque l'école est prise pour ambulance.

L'un de ces locaux qui comprend deux classes est sur le boulevard de la gare et l'autre qui comprend la classe enfantine et notre maison d'habitation se trouve dans la grande rue permettez moi de vous exprimer l'honneur de mon très profond respect;

Rapport de Melle Souriau âgée de 21 ans avec un brevet supérieur et une classe d'enfants payant elle a pour adjointes Melle Vesage Georgette et Barrat Suzanne pour les classes gratuites et les enfants sont 22 pour les payantes et 22 pour les gratuites.elles sont 18 et 20 inscrites;

Les cahiers sont bien tenus, les devoirs sont corrigés et les mêmes pour les payantes et les gratuites, le local est provisoire le vrai local est affecté à la tenue d'un hôpital

Trouessard 174: Aout 1905 13 et 21 deux articles sur l'école: les prix et les vacances

Semaine religieuse: année 1881 1882 Inauguration et benediction des nouvelles calsses de l'école des soeurs de mer 830

Année 1879 benediction de l'école chrtienne de mer 216, inauguration 218

année 1893 1894 distribution des prix à mer 610

Année 1896 1897 mer 615

1897 1898 distribution des prixà Mer 679

1911 1912 Fete amicale à l'école libre de mer 372

24 février 1878

L'indépendant

On nous écrit de Mer :

Monsieur le rédacteur,

Le journal du Loir-et-cher trouvant l'occasion de débiter un certain nombre de sottises et plusieurs mensonges , n'a pas voulu la laisser échapper , telle est l'explication de la longue histoire sur les écoles communales de Mer, qu'il a servie à ses abonées le 22 courant.

Voici la vérité

Depuis plus de 20 ans grâce à la faiblesse de certaines administrations , les frères se sont peu à peu glissés dans la commune de Mer, ils y ont grandi, pris leurs aises, fait leurs petits aménagements, le tout dans des bâtiments communaux, à tel point qu'aujourd'hui , forts de leurs usurpations, ils se retournent fièrement comme Tartuffe au conquième acte et disent à la municipalité :C'est à vous d'en sortir.

Celle-ci a le mauvais goût de n'être pas de cet avis, et de prétendre qu'un instituteur communal , fût-il revêtu d'une robe noire ou brune, doit obéissance à ses supérieurs hiérarchiques.

Inde irae V

Peut-on comprendre les prétentions d'une administration pareille ?

Elle a deux instituteurs l'un laïque, qui en moins de deux ans a su attirer à lui plus de 130 enfants au dessus de 6 ans. L'autre, congréganiste a vu dans le même temps réduire à 100 le nombre des enfants qui fréquentent son école. Et l'on veut faire passer dans les bâtiments

les plus vastes le maître qui a le plus d'élèves et se voit chaque jour assiégé de demandes que l'exigence du local ne lui permet pas d'accueillir.

Vous voyez, monsieur le rédacteur que c'était , ou jamais , la cas de crier au martyr.

Mais ce n'est pas tout. Le loir-et-cher apprend à ses lecteurs que l'on voulait envoyer les frères dans un local malsain et que le conseil départemental y a mis bon ordre.

N'êtes vous pas attendri en songeant à ces pauvres gens que l'on voulait envoyer pourrir dans la maison où es trouve l'école laïque , reconnue il y a deux ans par l'administration supérieure , bonne pour un instituteur laïc ?

Pourquoi veut-on traiter des congréganistes sur le même pied ? ce ne sont pas gens comme les autres et s'ils prenaient des rhumatismes, ce seraient rhumatismes congréganistes.

Qu'ils ses rassurent, ils n'iront pas dans le local qu'à deux ans d'intervalle on a trouvé salubre puis insalubre , mais ils iront dans un autre que l'on prépare dans ce moment et qui a l'approbation de qui de droit, et cela ne pourra soulever , suivant la belle expression du Loir-et-cher la réprobation de personne qui ait du bon sens ;

Que les mères de famille que fait pleurer le loir-et-cher sèchent leurs yeux. La municipalité , désirant le bien de tous, installera les frères dès que les aménagements seront terminés , c'est-à-dire dans quelques jours dans un local parfaitement convenable, et nous leur souhaitons, dans leur intérêt, de reconnaître , sans trop crier, le droit qu'à chaque commune de disposer des bâtiments qui sont sa propriété et de s'incliner devant l'autorité, comme ferait en pareil cas, un simple instituteur laïc.

Ils ont de maladroits défenseurs, nous les engageons pour leur bien à ne pas suivre des conseils qui ne pourront avoir pour eux, car force resetra à la loi, que de désagréables conséquences.

Agréé.. ;;

29 mai 1878 L'indépendant

Mer. Fin de l'incident des écoles congréganistes.

Après beaucoup de bruit, de récriminations, de violences, de mensonges débités en leur nom, d'accusations sans fondement imprudemment étalées dans les colonnes...du journal de loir-et-cher, les frères ont fini par se soumettre à l'autorité et à se rendre dans le local que leur assignait l'administration.

C'est en vérité grande pitié que nous suivions dans un temps où il faille se réjouir d'un pareil résultat. C'est un fait cependant : le cléricisme a pris de telles racines qu'il peut tenir ouvertement campagne durant des mois contre le droit et la loi, et que, lorsqu'il cède, c'est au droit de manifester sa joie et à la loi de faire éclater son triomphe. Un enseignement ressort pour tous de cette lamentable situation , c'est qu'il est temps et grand temps d'entamer la lutte égale sous peine de voir la société civile s'affaïsser sous les coups de ses persévérants envahisseurs.

L'exemple de Mer doit profiter à tous. Il ne s'agit pas d'expulser les frères mais seulement de transférer leur école moins nombreuse dans un local parfaitement approprié , pour permettre à l'instituteur laïque de prendre leur place dans un plus vaste local.

Ils ont tenu durant six mois en échec la municipalité et l'administration toute entière. Ils n'ont cédé qu'à la crainte de la révocation.

Disons franchement que nous le regrettons et que c'est une faute de n'avoir pas , séance tenante, accepté la démission que parait-il, ils avaient donnée dans un moment de colère. La ville de Mer serait débarrassée d'hôtes qui bravent la loi et d'instituteurs peu aptes à enseigner à leurs élèves le respect de l'autorité à laquelle ils désobéissent eux-mêmes si ouvertement.